

Alain BENZAKEN – Arnaud FOURREAU
Maurice-Alexandre SEBBAN – Marie-Line LACAS
Huissiers de Justice Associés
Audienciers près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre
38, rue Salvador Allende
92000 NANTERRE LA DEFENSE
Tél. 01 56 38 02 02 – Fax. 01 47 21 21 11

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET LE SEPT SEPTEMBRE**

EXPÉDITION

À LA REQUÊTE DU :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, Société Anonyme au capital social de 608.439.888 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 542 016 381 et dont le siège social est sis 6, avenue de Provence à PARIS (75009), agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration en exercice, Monsieur Nicolas THERY, et de son Directeur Général également en exercice, Monsieur Alain FRADIN.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Sophie JEAN, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, demeurant 2, rue du Château 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. Téléphone : 01.53.63.14.65, laquelle se constitue et occupera sur les présentes poursuites de saisie immobilière et ses suites, et au Cabinet duquel pourront être notifiés tous actes relatifs au présent commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie.

Ayant pour avocat plaignant, Maître Isabelle SIMONNEAU, Membre de la SELARLU IS AVOCAT, Avocat associé au Barreau de Paris, demeurant 30, avenue du Président Kennedy à PARIS (75016). Téléphone : 01.44.14.69.10.

Agissant en vertu :

- de la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Olivier BEDICAM, Notaire associé à SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES (78) en date du 10 juillet 2015, contenant vente au profit de Monsieur et prêt à ce dernier par le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL d'un montant de 175,000 euros avec intérêts au taux de 1,850 %, au moyen de cent quatre-vingts (180) mensualités de 1,176,48 euros chacune, au taux effectif global annuel de 2,54 % et d'un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception à par le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en date du 1^{er} février 2018, prononçant la déchéance du terme,

- du commandement de payer valant saisie immobilière avec sommation en date du 1^{er} août 2018

Je, Alain BENZAKEN, Huissier de Justice Associé, membre de la SCP BENZAKEN FOURREAU SEBBAN et LACAS, titulaire d'un office d'Huissier de Justice ayant son siège à NANTERRE (Hauts de Seine), 38, rue Salvador Allende, soussigné

Certifie m'être rendu ce jour à NANTERRE (92000), 182 – 184, avenue Georges Clémenceau, au sein d'un bien immobilier appartenant à Monsieur et cadastré section BF numéro 57, lieudit « 182, avenue Georges Clémenceau, pour une contenance de cinq ares et soixante-treize centiares (5 a 73 ca), afin de dresser un état descriptif de ce dernier, à savoir :

- Le lot numéro quarante-sept (47), soit dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée gauche, un appartement situé au fond, comprenant :

- une entrée,
- une cuisine sur cour,
- water-closet,
- un débarras,
- une chambre sur cour,
- et les 117/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,

où là étant,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Il convient de préciser à titre liminaire que, suite à un déplacement sur les lieux, j'ai pris rendez-vous avec Monsieur , pour procéder à la description du bien en présence de Monsieur Géomètre à SAINT-CLOUD (92210).

Selon les déclarations qui me sont faites par la Gardienne de l'immeuble, le Syndic de ce dernier est le Cabinet COGESCO, sis 1, Place de la République 92270 BOIS-COLOMBES.

L'appartement dont s'agit dépend d'un bâtiment sur cour auquel on accède par une porte cochère donnant sur la cour de l'immeuble, lequel est constitué de briques pleines.

En partie basse de l'immeuble, au niveau du rez-de-chaussée et du premier étage, il est recouvert d'un ravalement en bon état.

Cet immeuble comprend sept étages, mais est dépourvu d'ascenseur.

On accède au bâtiment B depuis la cour par une porte munie de barreaux et commandée par un digicode.

Le sol est recouvert de granito.

Les murs sont recouverts d'un revêtement ayant fait l'objet d'une peinture.

Au rez-de-chaussée, je note que la sous-face de l'escalier et le mur de la cave présentent des marques d'humidité.

Au rez-de-chaussée, en entrant dans le bâtiment B, à gauche, porte du fond, il existe un appartement comprenant :

une entrée

un couloir desservant :

un cabinet de toilette avec lave-mains, douche sur socle et cuvette de toilette à gauche, donnant sur une cour,

une cuisine donnant sur l'arrière du bâtiment ,

une pièce principale donnant sur la cour entre bâtiment A et B.

On accède à ce logement par une porte munie d'une serrure de sécurité à trois points de fermeture ; je remarque que la face intérieure de cette menuiserie est renforcée.

Couloir desservant les pièces de ce logement :

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de peinture.

Le plafond est recouvert d'un faux plafond accueillant deux spots lumineux.

Entrée :

Je constate la présence d'un ensemble comprenant un compteur, un disjoncteur et un tableau de fusibles.

Pièce principale à gauche :

On y accède par une porte avec poignées.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de peinture.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

Cette pièce est aérée et éclairée par une fenêtre avec encadrement en PVC et double vitrage, munie de volets extérieurs de type accordéon en métal.

Cette pièce contient actuellement un convecteur électrique raccordé de façon précaire.

Je peux voir que ce studio est en cours d'aménagement et Monsieur Arnaud COLARDOT m'indique qu'il a subi un dégât des eaux.

Cabinet de toilette avec WC :

On y accède depuis le couloir susvisé.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de peinture.

Le plafond est recouvert d'un faux plafond accueillant deux spots lumineux.

Cette pièce est équipée :

- d'une douche sur socle carrelé à laquelle on accède par des portes coulissantes ; cette douche est munie d'une robinetterie mitigeuse eau chaude - eau froide avec douchette, flexible et barre de support, le tout neuf,
- d'un lave-mains avec robinet mitigeur eau chaude - eau froide,
- d'un meuble sous-lave-mains,
- d'une cuvette de toilette avec couvercle, abattant et effet d'eau fonctionnant normalement.

Cuisine donnant sur la cour arrière :

On y accède par une porte avec poignées.

Le sol est recouvert d'un revêtement thermoplastique imitation parquet flottant présentant des dégradations.

Les murs sont recouverts de peinture ; je note la présence de carreaux de carrelage devant le plan de travail.

Cette pièce est équipée :

- d'un évier en inox avec paillasse et robinet mitigeur eau chaude - eau froide,
- d'un plan de travail décoratif accueillant ledit évier,
- d'un meuble sous évier à trois portes.

Cette pièce est aérée et éclairée par une fenêtre à deux battants avec encadrement en PVC et double vitrage donnant sur l'arrière du deuxième bâtiment ; cette menuiserie extérieure est munie de barreaux extérieurs.

Cette pièce est chauffée par un convecteur électrique.

Monsieur m'indique que cette pièce a subi un dégât des eaux qui a été remboursé au CIC et qu'il a donc pu entreprendre des travaux de réfection au sein de ce logement.

Je note que le coffrage situé sous le ballon d'eau chaude est dégradé et que la peinture recouvrant le plafond présente un léger cloquage.

Remarques générales :

Je relève que cet appartement est libre de toute occupation, ce qui m'est confirmé par Monsieur qui m'indique en outre qu'il a quitté son domicile sis à RUEIL-MALMAISON (92500), 105 B, avenue Albert 1^{er} et qu'il n'a pas de domicile fixe à ce jour, mais qu'il reçoit son courrier à cette adresse et que ce dernier est réceptionné par la Gardienne de l'immeuble.

Monsieur me demande donc d'adresser le courrier à cette adresse.

Je remarque que tous les interrupteurs sont en place, mais qu'ils sont dépourvus de leurs capots.

Il est indiqué que cet appartement a fait l'objet d'une rénovation complète, et à l'exception des dégradations causées par le dégât des eaux il est en bon état.

Des photographies prises par mes soins sur les lieux au cours de mes opérations seront annexées au présent procès-verbal de description.

Telles sont mes constatations.

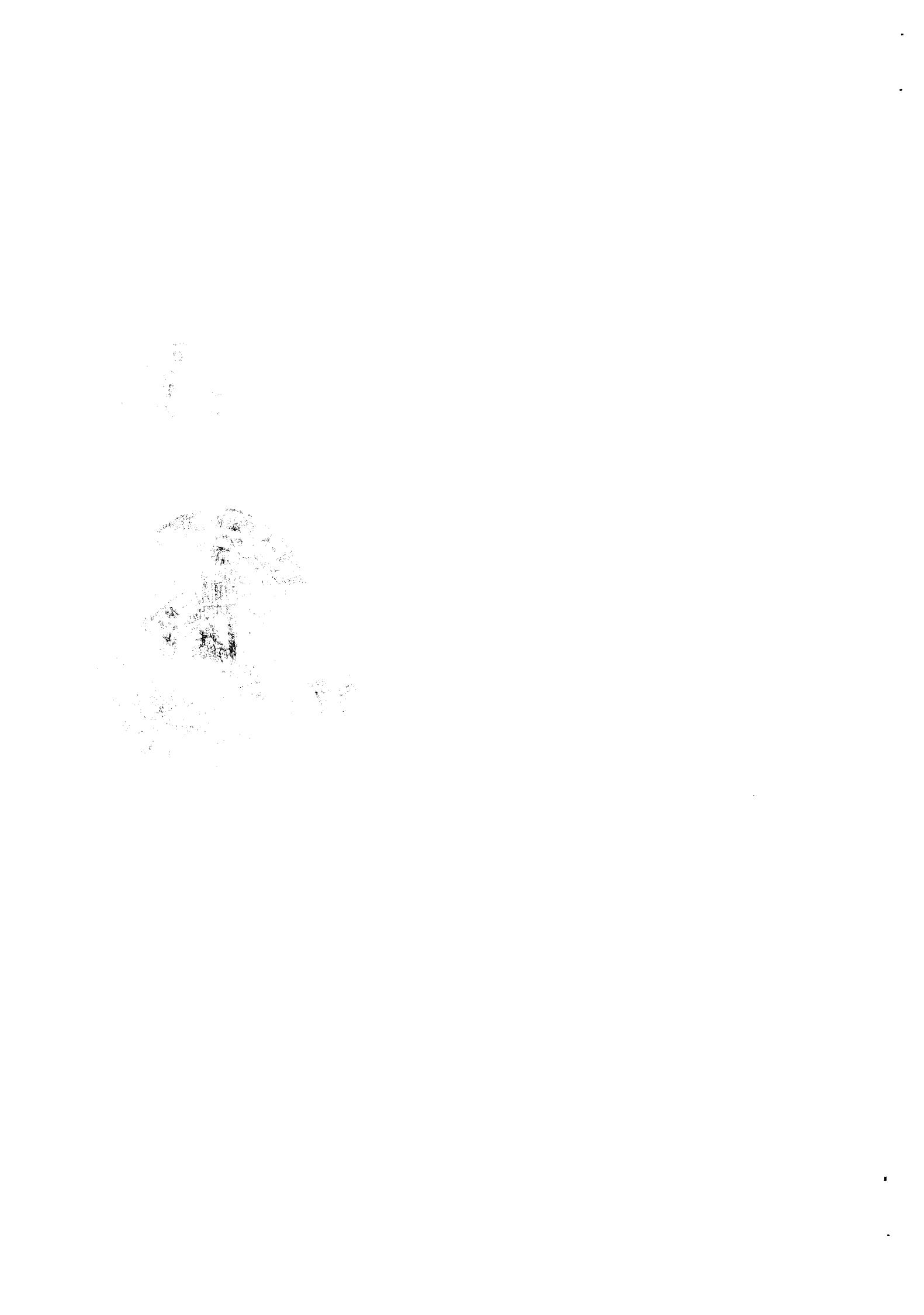
Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de description, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Alain BENZAKEN
Huissier de Justice associé



Scannable sur deux





Coen - bat H. bat B.



pièce principale.



coelcer



fenêtre - sur cour Bat A. Bat B.

Accès surveillé



Boer



cabine de toilette et cuisine



Cabinet de toilette

facee- placard



Reedrine



Recessus



pièce principale



vue piéce principale du cœur

